

**SEANCE du lundi 28 août 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit août à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 16 août 2023  
 Date d'affichage : 16 août 2023  
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 10  
 En exercice : 10  
 Présents : 7  
 Procuration : 1

**Présents** : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LEYNAUD Jérôme, Monsieur VIGNAL Claude

**Absents** : Monsieur Jean-Claude FAURE, Monsieur Jacky GONTHIER

**Procuration** : Monsieur PIRIS René par Monsieur GEIGUER Jacques

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

**Service Général : Décision Modificative n° 4 :**

Le montant prévu au budget prévisionnel 2023 à l'article 6251 "Voyages et déplacements", n'est pas suffisant. Il convient de modifier le budget prévisionnel 2023 de cet article en augmentant et diminuant les crédits prévus en section de fonctionnement.

**Décision modificative proposée :**

**Dépenses de fonctionnement :**

Augmentation des crédits à l'article 6251 "Voyages et déplacements" : + 200 €.

**Dépenses de fonctionnement :**

Diminution des crédits à l'article 6231 "Annonces et insertions" : - 200 €.

Le Conseil Municipal approuve la délibération n°4

**Nombre de vote pour : 8**

**Nombre de vote contre : 0**

**Nombre d'abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

La Souche, le 28 août 2023

Le Maire,

Jacques GEIGUER



RF
Sous préfecture de Largentière
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/08/2023
007-210703153-20230828-DE_2023_090-DE

**SEANCE du lundi 28 août 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit août à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 16 août 2023  
 Date d'affichage : 16 août 2023  
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 10  
 En exercice : 10  
 Présents : 7  
 Procuration : 1

**Présents** : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LEYNAUD Jérôme, Monsieur VIGNAL Claude

**Absents** : Monsieur Jean-Claude FAURE, Monsieur Jacky GONTHIER

**Procuration** : Monsieur PIRIS René par Monsieur GEIGUER Jacques

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

**Service Général : Décision Modificative n° 5 :**

Le montant prévu au budget prévisionnel 2023 à l'article 615221 "Entretien, réparations bâtiments publics", n'est pas suffisant. Dans le cadre de l'installation d'un système de climatisation au sein de la mairie, il convient de modifier le budget prévisionnel 2023 de cet article en augmentant et diminuant les crédits prévus en section de fonctionnement.

**Décision modificative proposée :****Dépenses de fonctionnement :**

Augmentation des crédits à l'article 615221 "Entretien, réparations bâtiments publics" : + 10 000 €.

**Dépenses de fonctionnement :**

Diminution des crédits à l'article 615231 "Entretien, réparations voiries" : - 10 000 €.

Le Conseil Municipal approuve la délibération n°5

**Nombre de vote pour : 8**

**Nombre de votre contre : 0**

**Nombre d'abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

La Souche, le 28 août 2023

Le Maire,  
Jacques GEIGUER



RF
Sous préfecture de Largentière
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/08/2023
007-210703153-20230828-DE_2023_091-DE

**SEANCE du lundi 28 août 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit août à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 16 août 2023  
 Date d'affichage : 16 août 2023  
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 10  
 En exercice : 10  
 Présents : 7  
 Procuration : 1

**Présents** : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LEYNAUD Jérôme, Monsieur VIGNAL Claude

**Absents** : Monsieur Jean-Claude FAURE, Monsieur Jacky GONTHIER

**Procuration** : Monsieur PIRIS René par Monsieur GEIGUER Jacques

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

**Annulation facture d'eau - chemin de Barnas :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'annuler la facture de consommation d'eau 2022 de l'administré résidant "chemin de Barnas" suite à une fuite d'eau existante depuis plusieurs d'années.

Il propose donc de refaire le calcul en prenant la consommation d'eau des 6 dernières années **2009 à 2014** :

$$102 + 70 + 76 + 66 + 89 + 120 = 523\text{m}^3$$

$$523 \div 6 = 87\text{m}^3$$

$$87 \times 2 = 174 \text{ m}^3$$

$$\text{Consommation eau } 174 \times 1.092\text{€/m}^3 = 190 \text{ €}$$

$$\text{Redevance pollution } 174 \times 0.27\text{€/m}^3 = 46.98 \text{ €}$$

$$\text{Redevance prélèvement } 174 \times 0.07/\text{m}^3 = 12.18 \text{ €}$$

**Le total de la facture 2022 s'élève donc à 249.16 € au lieu de 764.26€.**

**Nombre de vote pour : 8**

**Nombre de votre contre : 0**

**Nombre d'abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.  
 Pour copie conforme,

La Souche, le 28 août 2023

Le Maire,  
 Jacques GEIGUER

RF
Sous préfecture de Largentière
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/08/2023
007-210703153-20230828-DE_2023_101-DE



**SEANCE du lundi 28 août 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit août à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 16 août 2023  
 Date d'affichage : 16 août 2023  
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 10  
 En exercice : 10  
 Présents : 7  
 Procuration : 1

**Présents** : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LEYNAUD Jérôme, Monsieur VIGNAL Claude

**Absents** : Monsieur Jean-Claude FAURE, Monsieur Jacky GONTHIER

**Procuration** : Monsieur PIRIS René par Monsieur GEIGUER Jacques

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

**Service de l'Eau : Décision Modificative n° 3 :**

Suite au recalcul de la facture de consommation d'eau 2022 de l'administré résident "chemin de Barnas", le montant prévu au budget prévisionnel 2023 à l'article 673 "Titres annulés (sur exercice antérieur)", n'est pas suffisant. Il convient de modifier le budget prévisionnel 2023 de cet article en augmentant et diminuant les crédits prévus en section de fonctionnement.

**Décision modificative proposée :****Dépenses de fonctionnement :**

Augmentation des crédits à l'article 673 "Titres annulés (sur exercice antérieur)" : + 800 €.

**Dépenses de fonctionnement :**

Diminution des crédits à l'article 6068 "Autres matières et fournitures" : - 800 €.

Le Conseil Municipal approuve la délibération n°3

**Nombre de vote pour : 8**

**Nombre de votre contre : 0**

**Nombre d'abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

La Souche, le 28 août 2023

Le Maire,  
Jacques GEIGUER




RF
Sous préfecture de Largentière
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/08/2023
007-210703153-20230828-DE_2023_098-DE

**SEANCE du lundi 28 août 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit août à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 16 août 2023  
 Date d'affichage : 16 août 2023  
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 10  
 En exercice : 10  
 Présents : 7  
 Procuration : 1

**Présents** : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LEYNAUD Jérôme, Monsieur VIGNAL Claude

**Absents** : Monsieur Jean-Claude FAURE, Monsieur Jacky GONTHIER

**Procuration** : Monsieur PIRIS René par Monsieur GEIGUER Jacques

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

**Interdiction d'utiliser des barbecues sur l'ensemble de l'espace public :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'usage de barbecues, quel que soit son mode de fonctionnement, sur l'ensemble de l'espace public, de jour comme de nuit, est interdit.

Cette interdiction a pour vocation de prévenir les risques d'incendie et ainsi veiller à la protection des personnes et des espaces verts, agricoles, naturels et forestiers.

En raison du risque de trouble à l'ordre public et afin d'assurer la sécurité du public, il apparaît ainsi nécessaire, de prescrire des mesures de nature à réglementer l'utilisation de barbecues sur l'ensemble de l'espace public.

Toutefois, afin de ne pas mettre en péril la tenue de certains évènements associatifs, des autorisations exceptionnelles pourront être délivrées par la municipalité.

**Nombre de vote pour : 8**

**Nombre de votre contre : 0**

**Nombre d'abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

La Souche, le 28 août 2023

Le Maire,

Jacques GEIGUER


RF
Sous préfecture de Largentière
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/08/2023
007-210703153-20230828-DE_2023_092-DE

**SEANCE du lundi 28 août 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit août à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation	:	16 août 2023	
Date d'affichage	:	16 août 2023	
Nombre de membres présents	:	Afférents au Conseil municipal	: 10
		En exercice	: 10
		Présents	: 7
		Procuration	: 1

**Présents** : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LEYNAUD Jérôme, Monsieur VIGNAL Claude

**Absents** : Monsieur Jean-Claude FAURE, Monsieur Jacky GONTHIER

**Procuration** : Monsieur PIRIS René par Monsieur GEIGUER Jacques

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

**Rétrocession de parcelles dans le domaine public :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de rétrocéder dans le domaine public les parcelles cadastrées **section C numéro 1289, 1291, 1294, 1298, 1301, 1303, 1306, 1308** à usage de voirie car elles sont actuellement dans le domaine privé de la commune.

Ceci permettrait de régulariser l'acte de vente portant sur les biens section C numéros 1266 et 1309 situés 220 chemin de montflat 07380 LA SOUCHE - propriété appartenant à : Monsieur RICHARD Patrick.

**Nombre de vote pour : 8**

**Nombre de votre contre : 0**

**Nombre d'abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

La Souche, le 28 août 2023

Le Maire,

Jacques GEIGUER



RF
Sous préfecture de Largentière
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/08/2023
007-210703153-20230828-DE_2023_093-DE

SEANCE du lundi 28 août 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit août à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 16 août 2023  
 Date d'affichage : 16 août 2023  
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 10  
 En exercice : 10  
 Présents : 7  
 Procuration : 1

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LEYNAUD Jérôme, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jean-Claude FAURE, Monsieur Jacky GONTHIER

Procuration : Monsieur PIRIS René par Monsieur GEIGUER Jacques

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

Fixation des tarifs des biens sans maître :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il exposait lors de la dernière délibération du 11 avril 2023 qu'il convenait de fixer un prix d'acquisition pour les biens présumés sans maître ci-dessous au titre de l'article 713 du code civil.

Monsieur le Maire rappelle que l'acte authentique relatif aux biens sans maître est à l'étude auprès du Service de la Publicité Foncière et qu'il est possible d'entamer la procédure de vente des parcelles sans attendre la publication.

**Pour rappel, les frais d'acte, de publicité foncière et de géomètre seront pris en charge par l'acquéreur.**

Désignation des biens sur la commune de LA SOUCHE (Ardèche) :Lieudit « Figier » :

- Une contenance de 20ca à prendre dans un bien non délimité cadastré Section B n° 358 d'une contenance totale de 41ca.
- Une parcelle cadastrée Section B n° 386 d'une contenance de 09a 30ca.

Lieudit « La Teoule » :

- Une parcelle cadastrée Section B n° 403 d'une contenance de 36a 31ca.

**Prix forfaitaire : 200€ les 3 parcelles + 80€ (frais de procédure) = 280€ (à régler directement à la commune par chèque à l'ordre du Trésor Public d'Aubenas)  
 + 455.20€ (frais d'acte à régler directement à la SAS MURIEL RICHARD ADM services administratifs juridiques et fonciers de GLUN).**

**Soit un total de 735.20€**

**\* NOM DE L'ACQUEREUR :**

**M. Damien CROZE résidant 165 chemin de Figier - 07380 LA SOUCHE**

Lieudit « La Teoule » :  
 - Une parcelle cadastrée Section B n° 411 d'une contenance de 53a 10ca.



**SEANCE du lundi 28 août 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit août à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 16 août 2023  
 Date d'affichage : 16 août 2023  
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 10  
 En exercice : 10  
 Présents : 7  
 Procuration : 1

**Présents** : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LEYNAUD Jérôme, Monsieur VIGNAL Claude

**Absents** : Monsieur Jean-Claude FAURE, Monsieur Jacky GONTHIER

**Procuration** : Monsieur PIRIS René par Monsieur GEIGUER Jacques

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

**Fixation des nouveaux tarifs pour concessions et columbarium :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément au règlement intérieur du cimetière et du columbarium modifié lors du dernier conseil municipal du 26 juin 2023 par délibération DE\_2023\_077, il convient de fixer les nouveaux tarifs pour les concessions et le columbarium.

**CIMETIERE :**

<b>CONCESSION POUR 15 ANS</b>		
<b>TAILLE</b>	<b>TARIF</b>	<b>CAPACITE D'ACCUEIL</b>
2m <sup>2</sup>	200€	2 défunt(e)s
4m <sup>2</sup>	400€	4 défunt(e)s

<b>CONCESSION POUR 30 ANS</b>		
<b>TAILLE</b>	<b>TARIF</b>	<b>CAPACITE D'ACCUEIL</b>
2m <sup>2</sup>	300€	2 défunt(e)s
4m <sup>2</sup>	600€	4 défunt(e)s

**COLUMBARIUM :**

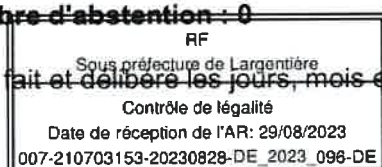
<b>CONCESSION POUR 15 ANS</b>		
<b>NOMBRE DE CASE</b>	<b>TARIF</b>	<b>CAPACITE D'ACCUEIL</b>
1	300€	3 urnes

**Nombre de vote pour : 8**

**Nombre de vote contre : 0**

**Nombre d'abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.  
 Pour copie conforme,





**SEANCE du lundi 28 août 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit août à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 16 août 2023  
 Date d'affichage : 16 août 2023  
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 10  
 En exercice : 10  
 Présents : 7  
 Procuration : 1

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LEYNAUD Jérôme, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jean-Claude FAURE, Monsieur Jacky GONTHIER

Procuration : Monsieur PIRIS René par Monsieur GEIGUER Jacques

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

**Déclassement et cession d'un tronçon de chemin au droit des parcelles C813, 814, 1351 et 1383 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de déclasser et de céder un tronçon de chemin au droit des parcelles C813, 814, 1351 et 1383 au profit des consorts RIVOIRA.

La parcelle cédée d'une superficie totale de 71m<sup>2</sup> constituant des délaissés de voirie, la vente est donc dispensée d'enquête publique.

Dans ces conditions, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal :

- de déclasser la parcelle en vue de la cession,
- de fixer le prix de vente à l'euro symbolique vu que la parcelle C1286 appartenant aux consorts RIVOIRA a été abandonnée à la commune par acte administratif.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Les frais de rédaction de l'acte administratif sont à la charge des consorts RIVOIRA.

**Nombre de vote pour : 8**

**Nombre de vote contre : 0**

**Nombre d'abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

La Souche, le 28 août 2023

Le Maire,

Jacques GEIGUER



RF
Sous-préfecture de Largentière
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/08/2023
007-210703153-20230828-DE_2023_099-DE

SEANCE du lundi 28 août 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit août à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 16 août 2023  
 Date d'affichage : 16 août 2023  
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 10  
 En exercice : 10  
 Présents : 7  
 Procuration : 1

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur LEYNAUD Jérôme, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jean-Claude FAURE, Monsieur Jacky GONTHIER

Procuration : Monsieur PIRIS René par Monsieur GEIGUER Jacques

Madame CHARBONNIER Josiane est élu secrétaire de séance.

Admission de créances en non-valeur :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la trésorerie propose d'admettre en non-valeur des créances pour un montant total de 5 779.06€.

En effet des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le Budget Général de la Commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Trésorier,  
 Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,  
 Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le Conseil Municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'admettre en non valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur N° 6233970331 jointe en annexe, présentée par le Comptable Public pour un montant global de 5 779.06€ sur le Budget Général.
- Précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget Général 2023, à l'article 6541 – Créances admises en non valeur.

**Nombre de vote pour : 8**

**Nombre de votre contre : 0**

**Nombre d'abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

La Souche, le 28 août 2023  
 Le Maire,  
 Jacques GEIGUER

RF
Sous préfecture de Largentière
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/08/2023
007-210703153-20230828-DE_2023_100-DE

